ADVOCACY BRIEF

9 MESSAGES DE PLAIDOYER POUR QUE LES FEMMES TIRENT PROFIT DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAf)

NOTE DE PLAIDOYER POUR LES BUREAUX PAYS D'ONU FEMMES ET LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN AFRIQUE

Préparée par les bureaux régionaux d'ONU Femmes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, et des Pays Arabes

Juin 2021

I. La ZLECAf : Qu'est-ce que c'est, Pourquoi c'est Important et Comment Faire Bénéficier les Femmes

La ZLECAf est une opportunité de croissance et de prospérité dans la région. La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) a commencé ses activités le 1er janvier 2021, devenant la plus grande zone de libre-échange au monde et créant un marché de 1,2 milliard de personnes. Elle offre une opportunité d'accélérer le commerce intra-africain et d'utiliser plus efficacement le commerce comme moteur de croissance et de développement durable. En outre, les Perspectives Économiques Africaines 2021[1] ont identifié la ZLECAf comme un levier important pour les économies africaines afin d'assurer la résilience et la transformation économique au lendemain de la crise du COVID-19. À la date du 20 avril 2021, 36 pays africains ont déposé leurs instruments de ratification de la ZLECAf.

Le développement et la croissance ne peuvent être atteints que si l'accord de la ZLECAf est inclusif. Cependant, en raison des inégalités préexistantes dans les économies africaines, les avantages de l'accord ne seront pas également répartis entre les sexes. **Les femmes entrepreneures et les entreprises dirigées par des femmes risquent de manquer** les opportunités offertes par l'intégration commerciale car elles sont pour la plupart petites, informelles et ont une faible productivité. Cela s'explique par de multiples contraintes allant de la discrimination et des normes sociales à la capacité limitée et à l'accès au financement. En Afrique, les entreprises dirigées par des femmes et celles dirigées par des hommes ne vivent pas les mêmes réalités. Un exemple est l'écart de crédit de 42 milliards de dollars USD[2] entre les PME dirigées par des femmes en comparaison à celles dirigées par des hommes.

L'élaboration du Protocole sur les Femmes dans le Commerce de la ZLECAf, dont les négociations sont lancées en 2021, constitue une formidable opportunité de plaidoyer pour les femmes et les organisations de la société civile sur le continent. Lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine qui s'est tenu en décembre 2020, le Secrétariat de la ZLECAf a été mandaté pour initier le processus de rédaction d'un **protocole sur les Femmes dans le Commerce.** Les organisations de la société civile et les groupes de femmes de la région sont activement invités à participer à la formulation du protocole pour exprimer les points de vue, les intérêts et les besoins des femmes.

Faites entendre votre voix : Les associations de femmes, les réseaux d'entreprises dirigées par les femmes, les femmes entrepreneures et tout citoyen peuvent participer à l'élaboration du protocole de diverses manières :

- **Consultations nationales.** Contactez le bureau d'ONU Femmes ou du PNUD dans votre pays pour demander des informations sur la tenue des réunions de consultation nationales ;
- Exprimez votre voix dans **l'enquête en ligne** sur les femmes dans le commerce qui sera lancée en Juin par le biais des réseaux d'associations de femmes, des chambres de commerce et d'autres organisations professionnelles ;
- La participation des représentants de votre gouvernement à la **Conférence de Haut Niveau** sur «Les femmes dans le commerce "qui se tiendra à Accra. Vous pouvez contacter les ministères de la Femme/du Genre ou du Commerce de votre pays pour faire entendre votre voix.

1 Banque Africaine de Développement. (2021), Perspectives économiques en Afrique 2021. Abidjan, Côte d'Ivoire.
2 IFC (2017) "MSME finance gap: Assessment of the shortfalls and opportunities in financing micro, small and medium enterprises in emerging markets"

ZLECAf : Qu'est-ce que c'est et qu'est-ce que cela signifie pour les entreprises dirigées par les femmes ?

La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) vise à développer le commerce intra-africain grâce à une meilleure harmonisation et coordination des régimes et instruments de libéralisation et de facilitation du commerce à la fois dans les communautés économiques régionales (CER) et en Afrique en général. La ZLECAf éliminera progressivement les droits de douane sur le commerce intra-africain, ce qui permettra aux entreprises africaines de commercer plus facilement sur le continent et de répondre aux besoins du marché africain en pleine croissance. La ZLECAf permettra de :

- Ouvrir de nouveaux marchés continentaux et internationaux dans des secteurs critiques dans lesquels les femmes sont engagées, tels que l'agriculture, l'industrie (textile) et les services ;
- Faciliter l'accès aux biens et services d'autres régions du continent (par exemple, accès aux intrants, aux emballages, etc.) en rendant les entreprises plus efficientes ;
- Ouvrir les marchés nationaux à la concurrence continentale et internationale. Cela peut avoir, à court terme, un impact négatif sur les segments les moins compétitifs de l'économie, dans lesquels les entreprises dirigées par des femmes sont surreprésentées ;
- Harmoniser et créer de nouvelles exigences normatives pour les femmes et les entreprises désireuses de participer au commerce inter-régional ;
- Offrir de meilleures opportunités aux femmes engagées dans le commerce transfrontalier par le biais de réductions tarifaires et de régimes commerciaux préférentiels ;
- Soutenir le développement économique intégrant le genre en connectant les petites agricultrices aux chaînes de valeur régionales (CVR) ;
- Augmenter les gains de revenus pour les entreprises appartenant à des femmes en soutenant leur participation aux marchés publics aux niveaux national et régional ;
- Créer de nouvelles opportunités pour les femmes entrepreneures et les travailleuses en facilitant leur mobilité à travers le continent africain.

II. Messages clés de Plaidoyer pour que la ZLECAf Profite aux Femmes

Pour que les femmes bénéficient des opportunités offertes par la ZLECAf :

MESSAGE N°1. Les gouvernements, les institutions régionales et les partenaires au développement doivent investir dans les PMEs dirigées par des femmes tout au long de la chaîne de valeur afin qu'elles puissent être compétitives et récolter les gains de l'intégration régionale et du commerce intra-régional à travers des programmes et des politiques visant à faciliter :

- L'accès au financement et aux produits financiers adaptés aux besoins des entreprises dirigées par des femmes, y compris les crédits et garanties à l'exportation ;
- L'accès aux intrants, aux technologies et au savoir-faire pour pouvoir répondre aux nouvelles normes ;
- L'accès à des technologies et des compétences en TIC modernes, appropriées et abordables ;
- L'élimination de la discrimination basée sur le genre dans les lois et les pratiques afin de promouvoir l'accès et le contrôle des femmes sur la terre (et les autres actifs) essentiels à leurs activités.

MESSAGE N°2. Les gouvernements, les institutions régionales et les partenaires au développement doivent investir pour préparer les PME dirigées par des femmes à participer aux échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf en leur fournissant des informations, des services de facilitation du commerce et des renforcements de capacités adaptées aux besoins des femmes, notamment :

- Les programmes publics visant à aider les femmes à identifier et à tirer parti des marchés de niche dans le cadre de la ZLECAf ;
- La simplification, la traduction dans les langues locales et la vulgarisation des principes de la ZLECAf, auprès des PME dirigées par des femmes ;
- En démystifiant le commerce et en renforçant la capacité des femmes commerçantes à comprendre les instruments commerciaux tels que les règles d'origine ainsi que les bases des procédures douanières telles que l'évaluation et la classification ;
- La formation des entreprises dirigées par des femmes sur les normes, en particulier sur les bonnes pratiques de production, de fabrication et d'hygiène, etc. ;
- La mise en place de mécanismes d'accompagnement technique et financier pour les femmes entrepreneures en termes de respect des normes ;

- L'assistance pour l'amélioration de la qualité et de la présentation des produits agroalimentaires des femmes entrepreneures et productrices, y compris l'image de marque et l'emballage ;
- L'appui à la création et à la maintenance d'un portail d'informations fournissant des renseignements utiles couvrant tous les aspects du commerce pour les commerçantes, en particulier les petites commerçantes;
- La mise en place d'un système de guichet unique régional qui pourrait éventuellement être déployé en tant que guichet unique continental ;
- L'établissement des mécanismes de certification et d'assurance qualité au niveau continental pour les biens et services produits/commercialisés par les femmes productrices et entrepreneures ;
- L'établissement de zones de libre-échange en permettant aux petits commerçants de faire des échanges transfrontaliers sans avoir à utiliser les systèmes de gestion douanière complexes.

MESSAGE N°3. Les gouvernements, les institutions régionales et les partenaires au développement doivent prévenir toutes sortes de violences à l'égard des femmes et doivent protéger les catégories vulnérables de commerçantes telles que les femmes dans le commerce transfrontalier informel (WICBT). On estime que le commerce transfrontalier informel contribue à 30 à 40 pour cent du commerce régional en Afrique[3], et les femmes en représentent 70 pour cent[4]. Cependant, pour que la ZLECAf profite aux WICBT, il est nécessaire de :

- Former et renforcer les capacités des femmes et des douaniers sur la facilitation des échanges dans le cadre de la ZLECAf ;
- Appliquer un régime commercial continental simplifié dans le cadre de la ZLECAf ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation et de communication ciblées sur l'exploitation des opportunités dans le cadre de la ZLECAf pour les commerçantes dans l'économie formelle et informelle ;
- Mettre en œuvre des mesures visant à prévenir et punir la corruption, y compris le harcèlement sexuel, l'extorsion, la violence sexuelle et sexiste aux postes frontaliers et à l'administration douanière ;
- Accroître les investissements dans les infrastructures frontalières sensibles au genre (par exemple, toilettes séparées, casiers, vestiaires) ;
- Évaluer les besoins de renforcement des capacités des femmes liés aux services TIC et au commerce numérique pour développer une assistance technique sur mesure.

MESSAGE N°4. Les gouvernements et les institutions régionales doivent mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour soutenir l'accès des femmes aux marchés dans le contexte de la ZLECAf, telles que :

- Promouvoir les marchés humides, les détaillants et grossistes indépendants, les modèles hybrides de vente en gros et au détail, et les organisations commerciales volontaires ou les groupes d'acheteurs accessibles aux petits commerçants ;
- Établir des mesures de discrimination positive pour les entreprises dirigées par des femmes (par exemple, garantir des engagements concrets en termes de proportions d'espace de stockage mis à la disposition des femmes fournisseurs locaux et régionaux)[5];
- Soutenir les clauses de discrimination positive pour l'accès des entreprises dirigées par des femmes aux appels d'offres nationaux et internationaux ;
- Investir dans le renforcement des capacités numériques des femmes et développer des plateformes numériques pour soutenir l'accès des femmes au commerce électronique dans le contexte de la ZLECAf.

MESSAGE N°5. Les gouvernements doivent protéger l'emploi des femmes dans les secteurs qui sont susceptibles d'être touchés par la ZLECAf grâce à des mécanismes de protection sociale adéquats et des programmes de soutien aux entreprises/entrepreneuriat, notamment :

- Des politiques de protection, de sécurisation et de renforcement des secteurs essentiels à l'emploi des femmes (tels que l'agriculture et les services) ;
- Des politiques actives du marché du travail axées sur la qualification et la requalification des femmes ;
- Des mesures de protection sociale bien ciblées et financées de manière adéquate (à travers une combinaison de politiques d'indemnisation) pour aider les travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de la libéralisation des échanges ;

3 SheTrades AfCFTA (2020), Concurrence, intégration régionale et entreprises appartenant à des femmes dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).
4 UN Women (2019), Opportunities For Women Entrepreneurs In The Context Of The African Continental Free Trade Area.
5 Exemple la charte namibienne de vente au détail de 2016 qui fixe des objectifs pour les supermarchés, notamment l'augmentation des achats locaux de 6 % à 20 % pour les petits producteurs. SheTrades AfCFTA - Concurrence, intégration régionale et entreprises appartenant à des femmes dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

- Des politiques qui reconnaissent la valeur économique du travail domestique non rémunéré des femmes ;
- Un ensemble de soutien au développement d'entreprises/à l'entrepreneuriat qui aideront les femmes à proposer des produits et services à plus forte valeur ajoutée répondant aux nouvelles opportunités du marché.

MESSAGE N°6. Les gouvernements doivent investir à long terme dans les femmes et les filles par le biais de stratégies de formation, de qualification et de requalification afin de s'assurer que les filles et les femmes seront prêtes à saisir les opportunités dans les secteurs émergents à la suite de la libéralisation du commerce, grâce à des programmes axés sur :

- La promotion de la participation des femmes et des filles dans les technologies, les TIC et l'économie numérique ;
- Le soutien à la participation des filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) ;
- La certification d'entités non publiques pour fournir des services/opportunités de formation et de requalification axés sur la demande pour les femmes.

MESSAGE N°7. Les gouvernements doivent préserver les ressources publiques qui sont essentielles pour les femmes et les filles afin de s'assurer qu'elles ne sont pas affectées par les réductions résultant de la baisse des revenus lorsque les tarifs sont abolis. Notamment dans les domaines ci-après :

- Prévention de la violence sexiste, promotion des services de santé sexuelle et reproductive, garde d'enfants et éducation précoce, protection sociale et autres infrastructures sociales, Infrastructures eau, assainissement et hygiène (EAH) ;
- Application des principes et méthodes de budgétisation sensible au genre afin de garantir que les ressources publiques sont dépensées dans les domaines où elles ont le plus d'impact sur la lutte contre les inégalités de genre tout en générant le retour économique nécessaire. C'est encore plus important dans le contexte des compressions budgétaires.

MESSAGE N°8. La dimension du genre doit être intégrée dans tous les processus et dans l'architecture institutionnelle de la ZLECAf, notamment par le biais de :

- Développement et ajout de mécanismes de responsabilité et de mesures pour l'égalité des sexes et l'inclusion dans le cadre de la ZLECAf ;
- Mise en place d'un observatoire du genre dans le cadre des organes de suivi de la mise en œuvre de la ZLECAf ;
- Collecte régulière de données désagrégées par sexe et analyses périodiques de l'impact de la mise en œuvre de la ZLECAf et de ses instruments sur les femmes ;
- Intégration du genre dans les politiques commerciales nationales et les plans nationaux de mise en œuvre de la ZLECAf ;
- Intégration du genre dans tous les protocoles et projets de la ZLECAf, y compris les marchés, les routes et autres infrastructures ;
- Représentation renforcée des associations de femmes entrepreneures au sein des comités nationaux de la ZLECAf et des comités de facilitation des échanges ainsi que leur participation aux consultations dans le cadre du processus national de la ZLECAf.

MESSAGE N° 9. Les gouvernements, les institutions régionales et les partenaires techniques/de développement doivent renforcer les capacités des associations de femmes entrepreneures (WBA) à travers:

- L'appui à la création de réseaux transfrontaliers et régionaux de femmes commerçantes ;
- Le renforcement de la collaboration et du partage d'informations entre les structures nationales et régionales impliquées dans le commerce et l'autonomisation des femmes ;
- Le renforcement et soutien financier aux mécanismes nationaux, régionaux et continentaux existants qui permettent aux associations de femmes entrepreneures de partager des informations et les meilleures pratiques entre elles, de tenir des dialogues publics/privés et accroître leur visibilité;
- La fourniture d'outils nécessaires aux associations de femmes entrepreneures pour mener des recherches fondées sur des données probantes et conduire efficacement les programmes de plaidoyer ;
- L'appui aux associations de femmes entrepreneures nationales, régionales et continentales pour concevoir et mettre en œuvre des campagnes de plaidoyer commerciales nationales, régionales et continentales efficaces et influencer la formulation des politiques commerciales ;
- Le renforcement des capacités des WBA à fournir des services aux entreprises féminines pour que ces dernières s'alignent aux normes commerciales répondant aux exigences de la ZLECAf.

III. Autres Ressources pour Soutenir Votre Plaidoyer en faveur des Femmes dans la ZLECAf

UN Women - Opportunities For Women Entrepreneurs In The Context Of The African Continental Free Trade Area- 2019. Rapport

Version anglaise : Lien

PNUD et Secrétariat de la ZLECAf – Les Futurs de la ZLECAf: au services des femmes et des jeunes - 2020. Rapport

Lien

ITC's SheTrades Initiative - Donner aux femmes les moyens d'agir dans la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

Version anglaise : lien
Version française : lien

SheTrades AfCFTA - Dialogue politique de la ZLECAf avec les associations de femmes chefs d'entreprise: Recommandations aux décideurs – 2019.

Version française : lien
Version portugaise : lien

SheTrades AfCFTA – Les normes.

SheTrades AfCFTA – Améliorer le potentiel de gains de la ZLECA pour les femmes par l'intermédiaire de leurs associations.

Version française : lien

SheTrades AfCFTA - Services des technologies de l'information et des communications (TIC) et commerce numérique dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Version anglaise : lien
Version française : lien

SheTrades AfCFTA – Renforcement de l'efficacité de la lutte contre les barrières non tarifaires dans la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) : Le rôle du secteur privé.

Version française : lien

SheTrades AfCFTA - Concurrence, intégration régionale et entreprises appartenant à des femmes dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Version anglaise : lien
Version française : lien

Photo: UN Women/Ryan Brown